

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR DES PROJETS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SH-200 ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 25 novembre 2025, le conseil a adopté les projets suivants :

Projet de règlement SH-200.19 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 dans le but d'assurer la concordance avec les modifications prévues au Règlement de zonage SH-550, concernant de nouvelles dispositions visant à permettre et encadrer l'installation de conteneurs maritimes.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement SH-550.99 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but de permettre l'installation d'un conteneur en permanence ou temporairement sur un terrain pour y exercer un usage d'entreposage accessoire sous réserve du respect de certaines conditions.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

19 janvier 2026 à 17 heures
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlements SH-200.19 et SH-550.99 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-dessous, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 7 janvier 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint